

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 24 avril 2025

04.2025-32	TRANSPORTS ET MOBILITE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Acquisition de 5 vélos à Assistance Electrique Longtails mis à la location longue durée »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant la Stratégie Mobilité,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU l'avis de la Commission Mobilité en date du 23 avril 2025,

CONSIDERANT le déploiement opérationnel de la Stratégie Mobilité, avec des solutions de mobilité locales telles que le développement du service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir répondre à la demande des habitants concernant la location de vélos à assistance électrique dénommés Longtails, en plus de ceux déjà proposés à la location,

CONSIDERANT le besoin de recourir à un marché négocié pour l'acquisition de 5 Vélos à Assistance Electrique Longtails,

CONSIDERANT que la société SOLUTION VELO 44, sise 54 ZA des Roitelières – 44330 LE PALLET, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société SOLUTION VELO 44, sise 54 ZA des Roitelières – 44330 LE PALLET, pour la fourniture de 5 vélos à Assistance Electrique Longtails, pour un montant de 11 671,27 € HT soit 14 005,52 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »